

Conditions générales de la Carte E.Leclerc



1/ Conditions d'adhésion

• Comment se la procurer ?

La Carte E.Leclerc est gratuite et délivrée immédiatement. Elle peut être physique ou dématérialisée.

La Carte physique ou dématérialisée peut être créée (i) sur le site www.e.leclerc, (ii) sur l'application mobile "Mon E.Leclerc", et (iii) dans les Centres E.Leclerc ou leurs magasins spécialisés qui proposent la création de la Carte E.Leclerc.

La Carte dématérialisée est envoyée par email et imprimable depuis le site www.e.leclerc et peut être consultable sur les applications mobiles E.Leclerc.

La Carte E.Leclerc physique est remise dans un Centre E.Leclerc ou un magasin spécialisé. Elle peut être rattachée dans les applications mobiles Mon E.Leclerc et Drive&Chezmoi.

• Conditions d'attribution

A) Les personnes physiques, âgées de plus de 15 ans, peuvent se faire attribuer une Carte E.Leclerc et en faire valoir les avantages dans les conditions visées dans le présent document.

La présentation d'une pièce d'identité est susceptible de vous être demandée afin de vérifier votre âge et identité, sans qu'aucune copie ne soit conservée.

B) Les entités collectives telles que les associations ou les comités d'entreprise peuvent également se faire attribuer une Carte E.Leclerc physique, attribuable uniquement en magasin, sous réserve de la remise, lors de la demande de celle-ci, par la personne chargée de la demande d'attribution de la Carte, d'une attestation établie sur du papier à l'entête de l'entité collective concernée, émanant du représentant légal de celle-ci, précisant l'identité de la personne physique concernée qui sera mentionnée sur la Carte E.Leclerc attribuée pour le compte de l'entité collective concernée, ainsi que son habilitation à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de la Carte E.Leclerc.

Cette attestation devra en outre préciser que l'entité collective concernée garantit que les Centres E.Leclerc ne pourront en aucun cas être mis en cause, collectivement ou individuellement, du fait du non-respect des conditions d'utilisation de la Carte E.Leclerc par la personne désignée sur la Carte, ou de l'utilisation des avantages qu'elle offre à titre personnel et non au bénéfice de l'entité collective qui l'a mandatée.

Les entités collectives ne peuvent se faire attribuer sur le site www.e.leclerc une Carte E.Leclerc dématérialisée.

C) Lors de l'attribution de la Carte E.Leclerc dématérialisée, le futur titulaire de la Carte a la possibilité d'opter pour un Centre E.Leclerc de rattachement, ayant fonction de point de contact du titulaire. A défaut de désignation d'un Centre E.Leclerc de rattachement, le futur titulaire de la Carte sera rattaché à L-Commerce, groupement d'intérêt économique dont les membres sont les Centres E.Leclerc implantés en France (RCS Créteil 792 454 977).

Le futur titulaire de la Carte E.Leclerc qui crée sa carte sur le site E.Leclerc Chez moi est automatiquement rattaché à la société Parisdif si son adresse de livraison est située dans les 5, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16 et 17^{ème} arrondissements de Paris et à la société Parisnordis si son adresse de livraison est située dans les 1, 2, 3, 4, 9, 10, 11, 12, 18, 19, et 20^{ème} arrondissements de Paris.

Le titulaire de la Carte E.Leclerc qui n'aurait pas choisi de Centre E.Leclerc de rattachement lors de la création de sa Carte dématérialisée peut à tout moment choisir un magasin de rattachement dans son espace "Ma Carte E.Leclerc" sur le site www.e.leclerc ou en se rendant à l'accueil du magasin qu'il souhaite désormais désigner comme son nouveau magasin de rattachement.

Lors de l'attribution de la Carte E.Leclerc physique, le futur titulaire de la Carte est rattaché au Centre E.Leclerc à l'accueil duquel il s'est rendu pour la création de sa Carte.

Le titulaire de la Carte E.Leclerc qui aurait choisi un Centre E.Leclerc de rattachement peut à tout moment modifier son choix dans son espace "Ma Carte E.Leclerc" sur le site www.e.leclerc ou en se rendant à l'accueil du magasin qu'il souhaite désormais désigner comme son nouveau magasin de rattachement.

Le titulaire d'une Carte E.Leclerc qui aura fréquenté un autre Centre E.Leclerc que son Centre E.Leclerc de rattachement sera automatiquement rattaché au Centre E.Leclerc qu'il aura fréquenté le plus au cours des derniers 6 mois.

2/ Conditions d'utilisation

A) La Carte E.Leclerc comporte un numéro d'identification personnel, qui ne peut être cédé.

La Carte E.Leclerc est cependant remise avec des mini-Cartes comportant le même numéro d'identification que la Carte E.Leclerc principale, qui peuvent être utilisées, en vue de cumuler des Tickets E.Leclerc sur la Carte.

B) La Carte E.Leclerc est utilisable dans tous les magasins E.Leclerc participant au programme de fidélité (liste des magasins

disponible auprès de l'accueil du magasin ou sur www.e.leclerc).

C) Le porteur accepte expressément le principe d'une communication entre les parties par voie électronique.

3/ Avantages liés à la présentation de la Carte E.Leclerc lors des achats

A) La Carte E.Leclerc n'est pas une carte de paiement.

B) La Carte E.Leclerc permet à son titulaire, lors de ses achats dans les Centres et sur certains sites internet E.Leclerc (drive.leclerc, macave.leclerc, culture.leclerc, high-tech.leclerc, sport.leclerc, maisonetloisirs.leclerc, optique.leclerc, bijoux.leclerc, parapharmacie.leclerc, traiteur.leclerc, chezmoi.leclerc) de cumuler le cas échéant des bons d'achat, dénommés « Tickets E.Leclerc ».

Les Tickets E.Leclerc sont valables dans les Centres E.Leclerc participant au programme de fidélité (liste des magasins disponible auprès de l'accueil du magasin et sur www.e.leclerc).

Les Tickets E.Leclerc :

- peuvent être utilisés pour payer tous les achats, hors carburants et livres, dans les Centres E.Leclerc, et sur les sites drive.leclerc, traiteur.leclerc et chezmoi.leclerc.
- sont valables dès le lendemain de leur obtention.

Les offres bénéficiant d'un Ticket E.Leclerc sont limitées à 15 produits par foyer et par opération.

S'agissant de l'avantage "Tickets E.Leclerc en bonus", vos Tickets E.Leclerc cumulés entre le 1er et le 19 du mois en cours sont majorés de 10% en Tickets E.Leclerc bonus lors de votre premier passage en caisse ou en Drive effectué entre le 20 et le dernier jour du mois. Son activation est soumise à la présentation de votre Carte E.Leclerc en Hyper, Super, Express, magasins spécialisés E.Leclerc et Drive hors Tickets E.Leclerc cumulés sur les sites : energies.leclerc, parapharmacie.leclerc, culture.leclerc, sport.leclerc, macave.leclerc, high-tech.leclerc, maisonetloisirs.leclerc, optique.leclerc, photomoincher.leclerc, music.leclerc, e-librairie.leclerc et sur les sites Qobuz x E.Leclerc, Sequency x E.Leclerc. Le montant maximal de Tickets E.Leclerc bonus est limité à 100€ par mois et par Carte E.Leclerc.

C) En cas de retour d'un produit ayant généré l'octroi d'un Ticket E.Leclerc,

- Lorsque l'achat a été effectué en magasin :

Le magasin concerné débitera du compte rattaché à la Carte E.Leclerc le montant du Ticket E.Leclerc correspondant au montant du Ticket E.Leclerc attaché au produit retourné et remboursé par le magasin.

Si le titulaire de la Carte E.Leclerc a utilisé tout ou partie du Ticket E.Leclerc obtenu lors de l'achat du produit retourné, entre le moment de l'acquisition du Ticket E.Leclerc et le remboursement du produit l'ayant généré, le titulaire de la Carte E.Leclerc devra rembourser au magasin concerné la différence dans l'hypothèse où le solde de la Carte E.Leclerc serait insuffisant pour couvrir le remboursement du montant du Ticket E.Leclerc généré par l'achat initial du produit retourné.

- Lorsque l'achat a été effectué sur un site E.Leclerc : le montant du Ticket E.Leclerc sera déduit du remboursement et restera disponible sur la Carte E.Leclerc.

D) La Carte E.Leclerc permet à son titulaire de bénéficier de réductions immédiates sur certains produits signalés en magasin et certains sites E.Leclerc (sport.leclerc).

4/ Perte, vol ou détérioration de la Carte E.Leclerc

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la Carte E.Leclerc, le titulaire doit se rendre dans les meilleurs délais à l'accueil de n'importe quel Centre E.Leclerc et présenter une pièce d'identité en cours de validité.

Une nouvelle Carte lui sera remise et le total des Tickets E.Leclerc cumulés sur l'ancienne Carte et non utilisés à la date de la demande de remise d'une nouvelle Carte E.Leclerc lui sera transféré sur la nouvelle.

Entre le moment où la Carte a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée à l'accueil du magasin principal, le titulaire de la Carte E.Leclerc reconnaît que les Centres E.Leclerc, individuellement ou collectivement, sont dégagés de toute responsabilité.

S'agissant de la Carte E.Leclerc dématérialisée, le titulaire est entièrement responsable de l'usage et de la conservation de son code personnel d'accès, ainsi que des conséquences d'une divulgation à quiconque.

En cas de perte de son code, le titulaire peut, à tout moment, demander l'attribution d'un nouveau code sur le site www.e.leclerc ou via les applications mobiles Mon E.Leclerc ou Drive.

Par mesure de sécurité, l'accès au service est interrompu après trois essais infructueux d'identification du titulaire. Le titulaire sera invité à se reconnecter ultérieurement.

En cas de perte du numéro de la Carte E.Leclerc dématérialisée, le titulaire peut se rendre dans n'importe quel Centre E.Leclerc pour être renseigné sur son numéro de Carte.

5/ Conditions de résiliation de la Carte E.Leclerc

A) Absence d'utilisation de la Carte E.Leclerc

Lorsque la Carte n'est pas utilisée durant 12 mois consécutifs, un e-mail est adressé au porteur de Carte afin de lui indiquer qu'il

dispose d'un délai de deux mois pour :

- Soit reconduire sa Carte auprès de son magasin de rattachement pour une nouvelle période de 12 mois
- Soit résilier sa Carte auprès de son magasin de rattachement. En cas de résiliation, le porteur se verra remettre un bon d'achat valable 12 mois dans son magasin de rattachement, sous forme d'avoir équivalent aux avantages acquis.

En cas d'inaction du porteur de la Carte à l'issue du délai de 2 mois, le solde de Tickets E.Leclerc sera remis à zéro, et en cas d'inactivité du porteur de Carte pendant 12 mois supplémentaires, les données personnelles du porteur seront définitivement supprimées.

B) Manquement aux Conditions Générales ou utilisation abusive de la Carte E.Leclerc

L'enseigne E.Leclerc et les Centres E.Leclerc, collectivement ou individuellement, déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme de la Carte E.Leclerc ou des Tickets E.Leclerc acquis.

Ils se réservent le droit d'engager toute action qu'ils jugeraient utile en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive de la Carte E.Leclerc et des mini-Cartes remises lors de la demande de la Carte.

Tout manquement aux présentes Conditions Générales, toute falsification d'informations transmises à des Centres E.Leclerc, entraînerait de plein droit la radiation du titulaire de la Carte E.Leclerc et de l'annulation de ses Tickets E.Leclerc et avantages obtenus à la date de la radiation.

C) Résiliation de la Carte E.Leclerc par un héritier

Un héritier peut demander la suppression d'une Carte E.Leclerc dont le titulaire est décédé à condition de présenter un justificatif d'identité et un justificatif de sa qualité d'héritier (copie du livret de famille, ...). La demande doit être présentée soit auprès du magasin de rattachement de la Carte E.Leclerc, soit auprès du service Consommateurs E.Leclerc à l'adresse suivante : Service Consommateurs Allô E.Leclerc, GALEC, BP 30004, 94859 Ivry-sur-Seine, ou par courrier électronique via le formulaire Allô E.Leclerc accessible sur le site www.donneespersonnelles.leclerc.

Les éventuels soldes de Tickets E. Leclerc ou avoir rattachés à la Carte E.Leclerc du défunt pourront être remis à l'héritier exerçant la demande de résiliation de la Carte E.Leclerc sur présentation de l'acte de décès, de l'acte de notoriété établi par le notaire de la succession et d'un justificatif d'identité ; à défaut d'acte de notoriété, le demandeur devra présenter une attestation signée de l'ensemble des héritiers.

6/ Évolutions

A) Arrêt ou modification du programme de fidélité

E.Leclerc se réserve le droit de modifier ou d'interrompre son programme de fidélité en respectant un préavis de 2 mois. Le porteur de carte pourra s'il le désire dans le délai de deux mois, résilier sa carte auprès de son magasin de rattachement. Dans le cas d'une résiliation ou d'une interruption du programme de fidélité, le porteur de carte se verra remettre un bon d'achat valable 12 mois pour faire valoir le paiement des avantages acquis auprès de son magasin de rattachement. A défaut de demande de résiliation à l'expiration du délai de deux mois, le porteur de carte sera présumé avoir accepté les modifications et sa carte sera alors reconduite pour la durée restant à courir.

Aucune modification, y compris la cessation du programme de fidélité, n'ouvrira droit à une quelconque indemnité pour le titulaire de la Carte.

B) Évolution ou changement des présentes Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales sont susceptibles d'évolutions et de modifications à tout moment et sans préavis de la part de l'enseigne E.Leclerc.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la dernière version des présentes Conditions Générales en demandant un exemplaire à jour auprès de n'importe quel Centre E.Leclerc ou sur le site www.e.leclerc.

Nous vous informerons de toute modification substantielle par le biais du site www.e.leclerc ou par nos modes de communications habituels.

Mise à jour : 10/02/2020